MON COMPTE FORMATION

Demander une prise en charge financière à mon employeur

Date d'émission : 31/10/2026

Ce PDF contient les informations liées à votre dossier de formation nécessaires pour échanger avec votre employeur dans le cadre d'une demande de prise en charge financière. Vous pouvez lui présenter pour expliquer votre demande de formation, toutes les informations qui lui seront utiles pour créditer votre compte sont en page 2.

À noter : si votre employeur ne prend pas en charge financièrement votre reste à payer, vous pourrez régler par carte bancaire ou annuler votre dossier.

Numéro de dossier : 431779199213

Informations du titulaire

Nom	SADAAT
Nom usuel	SADAAT
Prénom	Waheedullah

Dossier de formation

Raison sociale de l'organisme de formation : ACCESS FORMATION

Intitulé de la formation : Caces R486A Catégorie B Initiale

Certification visée : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle

€ Financement

Prix de la formation (Frais d'examen inclus)	864,00 €
Droits de formation disponibles	- 774,95 €
Montant du reste à payer	**89,05 €**

Détails de la formation

Résumé de la formation

Les devoirs et responsabilités du conducteur d'une plate-forme élévatrice mobile de personne (P.E.M.P), Le contexte réglementaire et le rôle des institutions, Les règles de conduite et de stationnement en sécurité, La revue documentaire Les principaux risques liés à l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personne (P.E.M.P) Identification des principaux facteurs d'accidents, Les situations de danger grave et imminent et conduite à tenir en cas d'accident. Les caractéristiques, et fonctionnement des différents types de PEMP, La maintenance de premier niveau Les dispositifs de sécurité, Le poste de commande, Vérification et entretien lors de la prise et de la fin de poste. Rappel du code de la route, la signalisation temporaire, Les conditions de circulation sur chantier et sur voie publique Les EPI, le port du harnais Les gestes de commandements La prise de poste, Le balisage et la mise en place de la PEMP, Essais de levage et de déplacement Les fonctions des diverses commandes La coordination des commandes Savoir travailler dans un espace restreint, prise en compte de l'environnement. Les critères de stabilité de la PEMP Les différents déplacements possibles L'évaluation des charges, la capacité de levage, la stabilité de la PEMP Les man¿uvres de secours et de depannage Le stationnement en sécurité La fin de poste Evaluation théorique (questionnaire à choix multiples), Evaluation pratique.

Modalités d'inscription

Modalités d'admission

Admission sans disposition particulière

Démarche à suivre

Pour co-financer une formation, vous avez la possibilité d'attribuer une dotation à votre salarié. Il s'agit de verser sur son compte des droits formation qui lui permettront de payer en totalité, ou en partie, la formation qu'il souhaite suivre.

Comment attribuer une dotation ?

L'attribution se fait en ligne sur l'Espace des Employeurs des Financeurs en **4 étapes :**

1 Sélection de la typologie de dotation

Le portail vous permet d'attribuer différentes typologies de dotation. Dans ce cadre, vous devez sélectionner la « dotation volontaire ».

2 Identification du bénéficiaire et du montant à attribuer

Vous devez renseigner :

- ✓ Le nom de naissance de votre salarié
- ✓ Le n° de sécurité sociale de votre salarié
- ✓ Le montant que vous souhaitez lui verser

3 Paiement

Le paiement se fera par virement à partir des références fournies en ligne.

4 Attribution de la dotation

Dès que le paiement est réceptionné, le montant versé est inscrit sur le compte formation de votre salarié et il peut le mobiliser pour s'inscrire en formation en se connectant à son espace **Mon Compte Formation**.

Accéder à l'Espace des Employeurs des Financeurs

Habilitation sur Net-Entreprisen

Pour accéder à votre Portail **Mon Compte Formation**, vous devez au préalable vous habiliter sur la plateforme Net-Entreprises au service « Mon Compte Formation ».
Vous retrouverez toutes les informations pour vous inscrire sur le site **Net-Entreprises.fr**.

Connexion à l'Espace des Employeurs des Financeurs

Votre habilitation sera effective à compter du lendemain de sa validation sur Net-Entreprises.
Pour y accéder : https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs

Informations générales

Retrouvez plus d'informations sur le Portail d'information aux Employeurs et aux Financeurs :
https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs

Le Ministère du Travail (représenté par la DGEFP) dont le siège social est situé à l'Hôtel du Châtelet 127, rue de Grenelle, Paris 7e, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont conjointement responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » (SI-CPF) conformément à l'article L. 6323-8 du Code du travail.
Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins de « Gérer les Comptes Personnels de Formation » dans les finalités définies à l'article R.6323-32 du Code du travail qui dispose qu'« est autorisé un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » (SI-CPF), permettant la gestion des droits inscrits, la gestion du parcours de formation du titulaire du compte, la mise à disposition des informations relatives à l'offre de formation et la prise en charge des actions de formation de l'inscription du titulaire du compte aux formations jusqu'au paiement des prestataires mentionnés à l'article L. 6351-1 du Code du travail. »
Le traitement répond une obligation légale (article L. 6323-8 du Code du travail) et réglementaire (article R. 6323-33 du Code du travail), qui inclut la gestion et le contrôle des droits inscrits sur le compte personnel de formation pour les abondements en droits complémentaires.
Aux termes de l'article R.6323-39 du Code du travail : "Les données à caractère personnel et les informations enregistrées dans le traitement sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la date du décès du titulaire du compte personnel de formation."
Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès.
Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » peuvent exercer leurs droits en s'adressant par courriel à l'adresse suivante :
mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr
ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.
Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles .
Les personnes concernées par le traitement « SI-CPF » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).
Nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante : https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs/protection-des-donnees-personnelles.